



**Rapport Financier Annuel de
l'exercice clos le 31 décembre
2021**

Sommaire

I.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6
1.	Compte de résultat consolidé	6
2.	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2021	7
3.	Bilan consolidé	8
4.	Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	9
5.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	10
II.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2021.....	11
1.	Présentation du groupe, faits caractéristiques de l'exercice et périmètre de consolidation	11
1.1.	Présentation du groupe.....	11
1.2.	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021	12
1.3.	Gouvernance	13
1.4.	Faits caractéristiques de l'exercice.....	13
2.	Base de préparation	17
2.1.	Déclaration de conformité	17
2.2.	Continuité d'exploitation.....	17
2.3.	Comparabilité des comptes.....	18
2.4.	Base d'évaluation	18
2.5.	Monnaie fonctionnelle et de présentation	18
2.6.	Recours à des estimations.....	18
3.	Principales méthodes comptables.....	19
3.1.	Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2021	19
3.2.	Regroupements d'entreprise.....	19
3.3.	Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle.....	20
3.4.	Méthodes de consolidation.....	20
3.5.	Conversion des états financiers en monnaies étrangères.....	21
3.6.	Conversion des transactions en monnaies étrangères	21
3.7.	Immobilisations incorporelles (hors Goodwill)	22
3.8.	Immobilisations corporelles	22
3.9.	Dépréciation d'actifs.....	23
3.10.	Actifs financiers	23

3.11.	Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées.....	24
3.12.	Créances clients et comptes rattachés.....	24
3.13.	Stocks.....	24
3.14.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	25
3.15.	Engagements envers les salariés.....	25
3.16.	Subvention d'investissement.....	26
3.17.	Provisions pour risques et charges.....	26
3.18.	Passifs financiers.....	26
3.19.	Impôts différés et impôt sur les bénéfices.....	26
3.20.	Reconnaissance du revenu.....	27
4.	Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2020.....	27
5.	Analyse du compte de résultat consolidé.....	27
5.1.	Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité.....	27
5.2.	Charges de personnel.....	28
5.3.	Charges externes.....	28
5.4.	Dotations aux amortissements.....	29
5.5.	Dotations aux provisions.....	29
5.6.	Autres produits et charges d'exploitation.....	30
5.7.	Autres produits et charges opérationnels.....	30
5.8.	Coût de l'endettement financier brut.....	31
5.9.	Autres produits et charges financiers.....	31
5.10.	Impôts sur le résultat.....	31
5.11.	Preuve d'impôt.....	32
6.	Analyse de la situation financière consolidée.....	32
6.1.	Immobilisations incorporelles.....	32
6.2.	Immobilisations corporelles.....	34
6.3.	Immobilisations financières.....	35
6.4.	Actifs d'impôts non courants.....	36
6.5.	Stocks.....	36
6.6.	Clients.....	36
6.7.	Autres actifs courants.....	37
6.8.	Trésorerie.....	37
6.9.	Dettes financières.....	37
6.10.	Provisions pour risques et charges.....	38

6.11.	Autres passifs courants	38
6.12.	Impôts différés	39
7.	Engagements hors bilan.....	39
8.	Parties liées.....	39
8.1.	Rémunération des dirigeants	39
8.2.	Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants	39
8.3.	Transactions avec d'autres parties liées.....	40
9.	Evènements post-clôture.....	40
10.	Montant des honoraires des commissaires aux comptes	40
III.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONSOLIDES 2021	41
IV.	RAPPORT DE GESTION	45
1.	Situation et activités de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.....	45
2.	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrés	46
2.1.	Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé.....	46
2.2.	Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat	48
3.	Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés et gestion des risques financiers.....	48
4.	Activité en matière de recherche et de développement pour la Société et le Groupe	49
5.	Evolution prévisible et perspectives d'avenir pour la Société et le Groupe	49
6.	Evénements significatifs intervenus entre la clôture de l'exercice 2021 et la date d'établissement du rapport de gestion	50
7.	Tableau des cinq derniers exercices de la société	51
8.	Filiales et participations.....	51
8.1.	Description des filiales.....	51
8.2.	Prise de participation significative dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés.....	52
9.	Informations relatives au contrôle de la Société	52
9.1.	Mandats des commissaires aux comptes.....	52
9.2.	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (Directive UE 2016/849)	52
10.	Gouvernement d'entreprise	53
10.1.	Situation des mandataires sociaux.....	53
10.2.	La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.....	54

10.3.	Choix fait de la modalité d'exercice de la Direction Générale	56
10.4.	Rémunération des mandataires sociaux.....	57
11.	Délégations en matière d'augmentations de capital	58
12.	Conventions réglementées	63
13.	Informations juridiques	64
13.1.	Avis du comité social et économique d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique	64
13.2.	Aliénations d'actions (participations réciproques)	64
13.3.	Informations concernant le capital social	64
14.	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions.....	66
14.1.	Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.....	66
14.2.	Exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.....	66
15.	Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions.....	66
15.1.	Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 .	67
15.2.	Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020	67
16.	Questions environnementales concernant la Société et le Groupe	68
16.1.	Les conséquences sociales	68
16.2.	Les conséquences environnementales.....	69
17.	Informations sur les délais de paiement fournisseurs et encaissements clients	69

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	5.1	8 617	5 836
Autres produits de l'activité		0	-0
Coûts directs		-5 631	-4 125
Marge Brute		2 986	1 711
Charges de personnel	5.2	-1 195	-1 321
Charges externes	5.3	-2 655	-2 417
Impôts et taxes		-32	-63
Dotations aux amortissements	5.4	-2 129	-1 962
Dotations aux provisions	5.5	-178	-162
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		88	0
Autres produits et charges d'exploitation	5.6	47	-121
Résultat opérationnel courant		-3 067	-4 334
Autres produits et charges opérationnels	5.7	362	-3 871
Résultat opérationnel		-2 705	-8 205
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités			
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE dans la continuité des activités		-2 705	-8 205
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	5.8	-161	-511
Coût de l'endettement financier net		-161	-511
Autres produits et charges financiers	5.9	333	-162
Charge d'impôt / Produit d'impôt	5.10	1 276	2 209
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence			
Résultat net d'impôt des activités maintenues		-1 257	-6 669
Résultat des activités non maintenues			
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues			
Resultat net des activités non maintenues			
Part du groupe		-1 079	-6 608
Intérêts minoritaires		-178	-61
Nombre d'actions composant le capital social		370 658 115	206 724 532
Résultat net de base par action		-0,0034 €	-0,0323 €
Résultat net dilué par action		-0,0034 €	-0,0323 €

2. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2021

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	-1 257	-6 669
Ecarts de conversion	-53	31
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Cession de parts AERIALTRONICS sans perte de contrôle*	7 550	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts	-867	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 630	31
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 373	-6 638
Dont part du Groupe	6 474	- 6 581
Dont part des intérêts minoritaires	- 1 101	- 57

* Conformément à la norme IFRS 10.23, la plus-value de cession des titres AERIALTRONICS a été comptabilisée dans les capitaux propres consolidés (cf. 1.4 Faits Caractéristiques).

3. Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Goodwill	6.1	152	152
Autres Immobilisations Incorporelles	6.1	6 219	5 325
Immobilisations Corporelles	6.2	923	743
Droit d'utilisation	6.1	191	261
Participations entreprises associés			
Autres actifs financiers	6.3	16 331	4 488
Autres actifs non courants			
Actifs d'impôts non-courants	6.4	6 809	6 575
Actifs non courants		30 626	17 543
Stocks et en-cours	6.5	3 229	1 912
Clients et comptes rattachés	6.6	1 381	1 352
Autres actifs courants	6.7	1 041	1 081
Actifs d'impôts courants		0	0
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.8	6 887	6 745
Actifs destinés à être cédés			
Actifs courants		12 537	11 091
Total Actif		43 163	28 634
Passif		31/12/2021	31/12/2020
Capital émis		11 120	6 202
Réserves		29 144	18 067
Titres en auto-contrôle		-34	-20
Résultat de l'exercice		-1 079	-6 608
Intérêts minoritaires		-1 155	-129
Capitaux propres	§ 5	37 996	17 511
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	6.9	1 782	1 795
Passifs d'impôts non-courants			
Provisions à long terme	6.10	51	194
Autres passifs non courants	6.11	22	1 419
Passifs non courants		1 855	3 409
Fournisseurs et comptes rattachés		525	1 904
Emprunts à court terme	6.9		25
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6.9	1 636	3 014
Passifs d'impôts courant			
Provisions à court terme	6.10	50	50
Autres passifs courants	6.11	1 100	2 722
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés			
Passifs courants		3 312	7 715
Total Passif		43 163	28 634

4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	-1 005	-6 669
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 894	2 822
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stockoptions et assimilés	600	2 522
Autres produits et charges calculés	-12	-20
Plus et moins values de cession	32	129
Profits et pertes de dilution		
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes (titres non consolidés)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 509	-1 217
Coût de l'endettement financier net	133	475
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-1 532	-2 206
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	110	-2 948
Impôts versé	-6	8
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-5 890	3 778
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-5 786	838
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 067	-1 810
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-4 329	-4 315
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre		-2 910
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Variation des prêts et avances consentis	23	43
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-7 359	-8 993
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>	13 206	8 590
Rachats et reventes d'actions propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 000	7 371
Remboursements d'emprunts	-1 762	-1 519
Intérêts financiers nets versés	-133	-475
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	13 311	13 968
Incidence des variations des cours des devises	1	-1
Incidence du passage en IFRS 5		
Variations de la trésorerie nette	167	5 812
Trésorerie d'ouverture	6 720	908
Trésorerie de clôture	6 887	6 720

5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Réserves et résultats	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette Groupe et minoritaires	Situation nette Groupe	Situation nette Minoritaires
Capitaux propres au 01/01/2020	1 822	6 931	-34	8 719	9 241	-523
Correction des A nouveaux					-30	30
Variation de capital	4 380	11 403		15 783	15 783	
Opérations sur titres auto-détenus		56	-20	36	36	
Résultat net 31/12/2020		-6 669		-6 669	-6 608	-61
Variation des écarts de conversion			31	31	27	4
Paievements en actions		2 521		2 521	2 521	
Variation de périmètre		-2 910		-2 910	-3 331	421
Autres variations						
Capitaux propres 31/12/2020	6 202	11 331	-23	17 511	17 640	-129
Correction des A nouveaux					-75	75
Variation de capital	4 918	9 918		14 836	14 836	
Opérations sur titres auto-détenus		-13	-12	-25	-25	
Résultat net 31/12/2021		-1 257		-1 257	-1 079	-178
Variation des écarts de conversion			-53	-53	-53	
Paievements en actions		600		600	600	
Variation de périmètre*			6 384	6 384	7 307	-923
Autres variations						
Capitaux propres 31/12/2021	11 120	20 580	6 296	37 996	39 151	-1 155

* Conformément à la norme IFRS 10.23, la plus-value de cession des titres AERIALTRONICS a été comptabilisée dans les capitaux propres consolidés (cf. 1.4 Faits Caractéristiques).

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2021

1. Présentation du groupe, faits caractéristiques de l'exercice et périmètre de consolidation

1.1. Présentation du groupe

Drone Volt (la « **Société** ») une société anonyme au capital de 11.847.785,25 euros composé de 394.926.175 actions de 0,03 € de valeur nominale chacune.

Elle est enregistrée sous le numéro 531 970 051 RCS Bobigny. Le siège social est domicilié 14 rue de la Perdrix 93240 Villepinte.

Drone Volt est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur le marché pan-Européen Euronext Growth (anciennement dénommé Alternext), marché non réglementé mais contrôlé au sens des directives de l'Union Européenne. Les titres de capital sont disponibles sur le marché Euronext Growth.

Le groupe Drone Volt est spécialisé dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de drones aériens destinés aux secteurs de la sécurité et de la surveillance, du transport et de la topographie. Le groupe Drone Volt propose également des prestations de formation et d'assistance technique. En outre, le groupe Drone Volt a développé une expertise en matière de logiciels d'aide au pilotage et en intelligence artificielle embarquée.

Le groupe Drone Volt exerce ses activités en France et à l'international au travers de filiales au Danemark, Benelux, Canada, aux Pays-Bas ou d'agents et en Suisse. La répartition géographique du chiffre d'affaires au 31 décembre 2021 est la suivante : France (41%), International (59%).

Drone Volt fournit des solutions globales professionnelles « sur mesure » en constructeur intégré de drone civil professionnel :

- conception de drones, développement des capteurs à usage professionnel et les applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la Société ;
- fabrication de drones et des composants pour chacune des applications visées ;
- développement d'un service spécialisé dans la recherche et le développement permettant l'utilisation des drones au travers d'applications mobiles ;
- fabrication de la « caméra » PENSAR, dotée d'un module embarqué d'intelligence artificielle de reconnaissance des formes ;
- études de faisabilité de nouveaux drones afin de répondre aux besoins du client ;
- prestations de formation adaptées aux besoins des clients ; et
- SAV et maintenance.

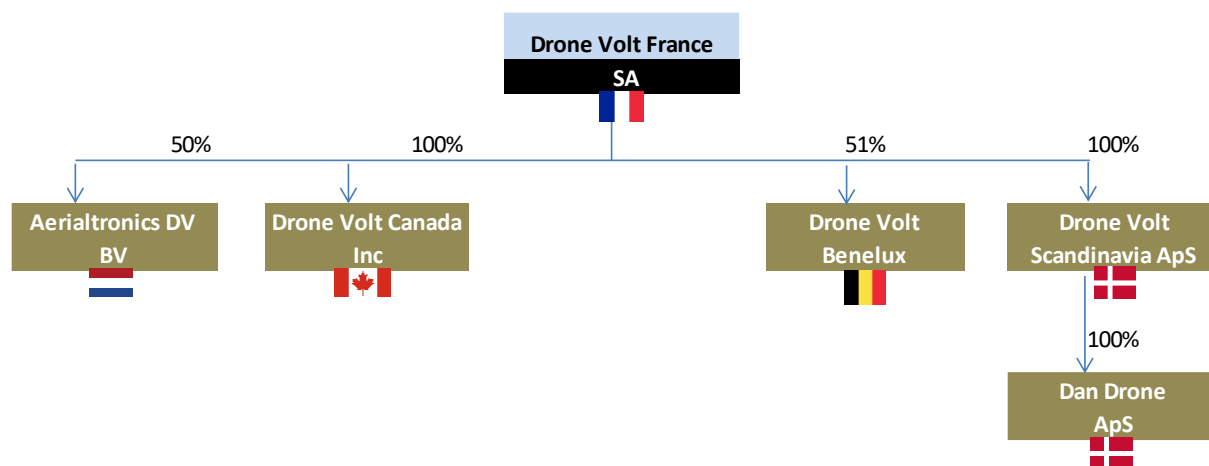
Les états financiers consolidés, ci-joints, présentent les opérations de la Société et de ses filiales (le « Groupe »)

Les comptes présentés sont audités. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

1.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation est le suivant :

Entités	Forme	SIRET	Méthode	31/12/2021		31/12/2020	
				%	Méthode	%	Méthode
Drone Volt France	SA	53197000510	IG	100	IG	100	
Aerialtronics BV DV	BV		IG	50	IG	100	
Dronevolt Benelux			IG	51	IG	51	
Dronevolt Canada Inc			IG	100	IG	88,61	
Dronevolt Scandinavia ApS			IG	100	IG	100	
Dan Drone APS			IG	100	IG	100	



1.3. Gouvernance

Depuis la réunion du Conseil d'administration en date du 18 octobre 2020, à la suite du décès soudain de Monsieur Olivier Gualdoni, jusque-là Président du Conseil d'administration et Directeur Général, la fonction de Président du Conseil d'administration a été assurée provisoirement par Monsieur Dimitri Batsis jusqu'au 19 janvier 2021.

Le 19 janvier 2021, Monsieur Dimitri Batsis a présenté sa démission et a été remplacé par Monsieur Stefano Valentini. Depuis le Conseil d'administration du 18 octobre 2020, la fonction de Directeur Général est assurée par Monsieur Marc Courcelle.

Lors de sa réunion du 13 septembre 2021, le Conseil d'administration de Drone Volt a coopté Madame Céline Marsac en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bourdon qui a démissionné de son mandat.

1.4. Faits caractéristiques de l'exercice

- Le 27 janvier 2021, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 juillet 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence du remboursement anticipé de 85 obligations convertibles en actions (« **OCA** ») émises le 16 août 2020. 439.242 actions nouvelles ont été émises pour un montant total de 99.795,78 euros, dont de 86.618,52 euros de prime d'émission.
- Le 8 février 2021, Drone Volt a annoncé la signature d'un contrat majeur avec son client d'Europe centrale en vue de la fourniture d'un minimum de 275 drones HERCULES 20 SPRAY sur les trois prochaines années.
- Le 25 février 2021, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 juillet 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital au résultat du paiement en actions du coupon mensuel de 571 OCA émises le 16 août 2020. 115.342 actions nouvelles ont été émises pour un montant total de 26.876,97 euros, y compris une prime d'émission de 23.416,71 euros.
- Le 31 mars 2021, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 juillet 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation :
 - d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de 400.000 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (« **BSA** ») à un prix d'exercice de 0,10 euro par BSA. 115.342 actions nouvelles ont été émises pour un montant total de 40.000 euros dont 28.000 euros de prime d'émission ;

- d'une augmentation de capital résultant de la conversion de 9 OCA et du paiement du coupon mensuel de 562 OCA émises le 16 août 2020. 143.530 actions nouvelles ont été émises pour un montant total de 33.470,10 euros y compris une prime d'émission de 29.164,20 euros.
- Le 31 mars 2021, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 juillet 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de 330.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« **BSPCE** »). 330.000 actions nouvelles ont été émises pour un montant total de 72.600 euros dont 62.700 euros de prime d'émission.
- Le 31 mars 2021, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital résultant de la conversion de 120 OCA souscrites le 11 février 2021 par la société Atlas Special Opportunities LLC. 4.285.714 actions nouvelles ont été émises pour un montant total de 1.199.999,92 euros dont 1.071.428,50 euros de prime d'émission.
- Le 21 avril 2021, Drone Volt a annoncé avoir signé une commande de 600 drones HERCULES 2 de la part de son partenaire américain, Aquilines Drones LLC.
- Le 3 mai 2021, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 juillet 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital résultant de la conversion de 562 OCA émises le 16 août 2020. 1.856.848 actions nouvelles ont été émises pour un montant total de 415.933,95 euros, dont 360.228,51 euros de prime d'émission.
- Le 21 mai 2021, Drone Volt a annoncé avoir signé un nouveau contrat de distribution avec son partenaire américain, Aquilines Drones LLC, portant sur une commande qui pourrait atteindre 700 drones appartenant à la gamme HERCULES.
- Le 28 mai 2021, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital résultant de la conversion de 180 OCA souscrites le 22 avril 2021 par la société Atlas Special Opportunities LLC. 7.947.019 actions nouvelles ont été émises pour un montant total de 1.799.999,80 euros, dont 1.561.589,23 euros de prime d'émission.
- Le 31 mai 2021, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 2 octobre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital résultant du remboursement anticipé de 1.132 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (« **ORNANE** ») émises le 2 octobre 2020. 4.992.120 actions nouvelles ont été émises pour un montant total de 978.195,16 euros, dont 828.431,56 euros de prime d'émission.

- Le 8 juin 2021, le Conseil d'administration a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission de :
 - 12.153.843 actions ordinaires nouvelles en numéraire pour un montant de 2.369.999,39 euros, dont 2.005.384,10 euros de prime d'émission d'une part ; et
 - 6.880.061 actions nouvelles par compensation avec une créance liquide, certaine et exigible pour un montant de 1.341.611,90 euros dont 1.135.210,07 euros de prime d'émission, d'autre part.

- Le 18 juin 2021, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration, a décidé d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à un montant de 3.926.358 euros au compte « Report à nouveau » débiteur, qui s'élèvera en conséquence à un montant négatif de 11.095.294 euros.

- Le 18 juin 2021, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, a constaté que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet RSM expirait à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021 et a décidé de renouveler le mandat pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

- Le 22 juin 2021, Drone Volt a cédé 50% du capital de sa filiale néerlandaise, AERIALTRONICS, à son partenaire américain Aquilines Drones LLC. Un contrat de cession d'actions et de bons de souscription d'actions (*Share and Warrant Purchase Agreement*) a été signé entre les parties prévoyant notamment :
 - la cession de (i) 500.000 actions ordinaires et (ii) 500.000 BSA pour un prix total de 7.550.000 euros réparti comme suit : 3.775.000 euros pour la cession de 500.000 actions ordinaires et 3.775.000 euros pour la cession de 500.000 BSA ;
 - Une date d'effet du transfert des titres au 1^{er} janvier 2021 ;
 - Un paiement par l'émission d'obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 7.550.000 euros selon les modalités suivantes :
 - Echéance : 22 juin 2024 ;
 - Intérêts : 5% par an ; et
 - Capital et intérêts payés mensuellement.

Conformément à la norme IFRS 10.23, en cas de cession de titres sans perte de contrôle, il s'agit d'une transaction entre deux catégories de propriétaires de la même entité économique dont l'impact doit être constaté en capitaux propres. A ce titre la plus-value consolidée de cession des titres AERIALTRONICS a été comptabilisée dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2021.

- Le 30 juillet 2021, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 juillet 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation du capital social de la Société d'un montant

de 38.700 euros résultant de l'acquisition définitive de 1.290.000 actions gratuites de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro attribuées aux salariés.

- Le 28 septembre 2021, le Directeur Général a constaté, sur délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 24 septembre 2020, elle-même déléguée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation du capital social de la Société d'un montant de 68.400 euros résultant de l'acquisition définitive de 2.280.000 actions gratuites de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro attribuées aux salariés.
- Le 1^{er} décembre 2021, le Directeur Général a constaté, sur délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, elle-même déléguée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital résultant de la conversion de 10 OCA souscrite le 28 août 2020 par la société Atlas Special Opportunities LLC. 1.004.016 actions nouvelles ont été émises pour un montant nominal total de 30.120,48 euros.
- Le 2 décembre 2021, Drone Volt a annoncé la signature d'un nouveau contrat (en remplacement du contrat signé le 8 février 2021) portant sur la distribution de 275 drones HERCULES 20 SPRAY à un acteur industriel de premier plan situé en Europe centrale.
- Le 3 décembre 2021, le Directeur Général a constaté, sur délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, elle-même déléguée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital résultant de la conversion de 10 OCA souscrite le 28 août 2020 par la société Atlas Special Opportunities LLC. 1.012.145 actions nouvelles ont été émises pour un montant nominal total de 30.364,35 euros.
- Le 8 décembre 2021, Drone Volt a signé une lettre d'intention non engageante visant à acquérir un acteur de la distribution et du service par drones aux Pays-Bas.
- Le 9 décembre 2021, le Directeur Général a décidé l'émission d'ABSAR au prix de 0,075 euro par ABSAR, dont 0,066 euro pour l'action ordinaire et 0,009 euro pour le BSAR :
 - Aux termes de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 18 juin 2021, l'émission portait sur 19.722.841 ABSAR (composées de 19.722.841 actions nouvelles et 19.722.841 BSAR), représentant un produit brut d'émission de 1.479.213,08 euros (prime d'émission incluse) et correspondait à une augmentation de capital de 591.685,23 euros ;
 - Aux termes de la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 18 juin 2021, l'émission portait sur 97.475.726 ABSAR (composées de 97.475.726 actions nouvelles et 97.475.726 BSAR), représentant un produit brut d'émission de 7.310.679,45 euros (prime d'émission incluse) et correspondait à une augmentation de capital de 2.924.271,78 euros ;

Le 14 décembre 2021, le Directeur Général a constaté, par la remise du certificat de dépositaire établi par Parel S.A et du certificat du Commissaire aux Comptes établi dans le cadre de l'arrêté de créances, que les 19.722.841 et les 97.475.726 ABSAR ont été intégralement souscrites et libérées.

Les actions nouvelles ainsi détachées portent jouissance courante et sont assimilables aux actions existantes de la Société. Elles sont cotées sur Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Ainsi, le capital social s'élevait à cette date à 11.071.589,40 euros et était composé de 369.052.979 actions ordinaires de 0,03 euro de valeur nominale chacune.

- Le 30 décembre 2021, le Directeur Général a constaté, sur délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, elle-même déléguée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital résultant de la conversion de 10 OCA souscrites le 28 août 2020 par la société Atlas Special Opportunities LLC. 1.605.136 actions nouvelles ont été émises pour un montant nominal total de 48.154,08 euros.

2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 sont établis sur la base d'une continuité d'exploitation et en conformité avec le référentiel *International Financial Reporting Standards* (« **IFRS** ») tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les normes, les normes *International Accounting Standards* (« **IAS** ») ainsi que leurs interprétations *Standing Interpretations Committee* (« **SIC** ») et *International Financial Reporting Interpretations Committee* (« **IFRIC** »). L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration et ont été arrêtés le 15 mars 2022. Ils seront soumis pour approbation par l'Assemblée Générale Mixte en date du 10 juin 2022.

2.2. Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en application du principe de continuité d'exploitation. Pour ce faire, le Conseil d'administration a tenu compte :

- de la situation au 31 décembre 2021 de l'actif net réalisable et du passif exigible ;
- des prévisions de trésorerie de la Société et de ses filiales pour les 12 mois suivants la date de clôture ;

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que la Société pourra faire face à ses besoins en trésorerie et ce jusqu'au 31 décembre 2022 au minimum, et par conséquent que les comptes consolidés devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

2.3. Comparabilité des comptes

Les comptes des années 2020 et 2021 sont établis sur une durée de 12 mois.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe de l'exercice précédent.

2.4. Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont les suivantes :

- Les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur ;
- Les instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou passif financier à sa juste valeur.

2.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

2.6. Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes. La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, notamment en raison du contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur :

- les prévisions d'activité et de trésorerie sous-tendant l'hypothèse de continuité d'exploitation du Groupe ;

- la détermination des impôts différés actifs ;
- l'estimation des dénouements probables des risques et litiges en cours.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

3.1. Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020. Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2021 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

3.2. Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition (conformément à la norme IFRS 3 révisée), qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue le *goodwill*/profit sur acquisition à des conditions favorables à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La contrepartie transférée (qui comprend le prix payé) pour acquérir la cible est évaluée à la juste valeur. Elle correspond à la somme

des justes valeurs des actifs donnés aux vendeurs, des dettes de l'acquéreur vis-à-vis des vendeurs, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

3.3. Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun *goodwill* ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle, liés à des transactions qui ne conduisent pas à une perte de contrôle, sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

3.4. Méthodes de consolidation

- **Filiales**

Les filiales placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

- **Participations dans des entreprises associées**

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

- **Perte de contrôle**

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise des actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier disponible à la vente, en fonction du niveau d'influence conservé.

3.5. Conversion des états financiers en monnaies étrangères

Les actifs et passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, et dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de produits et charges sont convertis aux taux moyens de l'année qui approchent, en l'absence de fluctuation significative, le cours en vigueur à la date des différentes transactions. Il en va de même en ce qui concerne les flux de trésorerie et les variations du besoin en fonds de roulement. Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Il s'agit :

- des écarts liés à la différence entre les taux de change à l'ouverture et à la clôture de l'exercice dégagés lors de la conversion des postes du bilan qui forment la contrepartie des capitaux propres d'ouverture ;
- de ceux dus à la différence entre les taux moyens annuels et de clôture constatés lors de la conversion du résultat global.

Les taux de conversion retenus par le Groupe pour la conversion des comptes de l'état de la situation financière des entités étrangères sont ceux édictés par la Banque de France. Concernant l'état du résultat global il s'agira des taux moyens sur la période en cours.

Les taux de conversion utilisés pour la période close au 31 décembre 2021 par le Groupe sont les suivants :

Devises	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
CAD - Dollar canadien	1,4393	1.4826	1,5633	1.5299
KR - Couronne Danoise	7.4364	7,4370	7.4409	7,4542

3.6. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère évalués en termes de coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou

d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

3.7. Immobilisations incorporelles (hors Goodwill)

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir note 3.9 « Dépréciation d'actifs »).

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet, intention du Groupe d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif, disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement.

Les projets de développement des drones et de leurs fonctionnalités sont désormais amortis sur une durée de 3 années contre 5 années pratiquées jusqu'au 31 décembre 2019. Cette adaptation de la durée d'amortissement est liée aux changements, adaptations de la technologie plus fréquentes.

3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont activés, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Groupe et que son coût peut être mesuré de manière fiable. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs :

Constructions et agencements.....	10 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels.....	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles.....	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure (voir note 3.9 « Dépréciation d'actifs »).

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé.

3.9. Dépréciation d'actifs

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie font l'objet de test de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs ou une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la part de marché.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation du *goodwill*, les UGT auxquelles le *goodwill* est alloué sont regroupées de telle façon que le niveau auquel le test de dépréciation est mené reflète le niveau le plus bas auquel le *goodwill* fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne, le regroupement des UGT étant limité au secteur opérationnel. Le *goodwill* acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT identifiées par le Groupe s'apprécient au regard de chaque zone géographique, à savoir :

- France ;
- Europe hors France ; et
- Autres.

3.10. Actifs financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs concernent principalement les rubriques ci-dessous :

- **Prêts et créances :** Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur.

La Société et la société de droit américain Aquilines Drones LLC ont signé un contrat de licence pour une durée de 5 années. Ce contrat était conditionné par un échange d'actions qui a eu lieu en décembre 2020. La Société a émis 19.259.415 actions correspondant à une augmentation de capital de 577.782,45 euros assortie d'une prime d'émission de 3.755.585,93 euros en contrepartie de 10%

des titres de capital de la société Aquilines Drones LLC soit un montant total de 4.314.754 euros. Ces titres figurent en titres de participation non consolidés dans les autres actifs financiers de la Société.

- **Obligations convertibles** : En date du 22 juin 2021 Drone Volt a cédé 50% du capital de sa filiale néerlandaise, AERIALTRONICS, à son partenaire américain Aquilines Drones LLC. Le paiement a été réalisé par l'émission d'obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 7.550.000 euros.

Les obligations convertibles en actions sont comptabilisées initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les obligations convertibles seront évaluées à la juste valeur par résultat.

3.11. Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

3.12. Créances clients et comptes rattachés

Les dépréciations attachées aux créances clients sont calculées selon la méthodologie suivante :

- créances échues depuis 6 mois provisionnées à 50% du montant H.T. ;
- créances échues depuis 1 an provisionnées à 100% du montant H.T.

3.13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les coûts comprennent une quote-part de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la vente.

3.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires ;
- les placements financiers très liquides (OPCVM, autres produits, ...) c'est-à-dire qu'ils sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est égale à leur valeur nette comptable.

3.15. Engagements envers les salariés

Selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité, les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation ;
- une table de mortalité ;
- l'âge de départ à la retraite ;
- un taux de charges patronales ;
- un taux d'augmentation de salaires ;
- un taux de rotation des effectifs ;
- un taux de rendement attendu des actifs de régimes (le cas échéant).

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime et sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

3.16. Subvention d'investissement

Les subventions reçues sont comptabilisées en autres produits d'exploitation lorsque le Groupe s'est conformé aux conditions attachées aux subventions et qu'elles sont perçues. Ce poste comprend essentiellement les crédits d'impôt recherche. Les subventions liées à un actif amortissable sont étalées sur les exercices d'amortissement et ce proportionnellement aux amortissements. Celles liées à des actifs non amortissables sont reconnues sur les exercices qui supportent les coûts.

3.17. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

3.18. Passifs financiers

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

3.19. Impôts différés et impôt sur les bénéfices

Des impôts différés sont généralement constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible dans les 5 ans, période considérée comme remplissant le critère de probabilité d'utilisation supérieure à 50%.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode du report variable.

L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global à l'origine.

Au 31 décembre 2021, compte tenu des échéances prévues d'utilisation des déficits fiscaux de Drone Volt les déficits ont été activés au taux d'impôt sur les sociétés de 25%.

3.20. Reconnaissance du revenu

Le Groupe effectue des prestations de services et des ventes dont la reconnaissance en termes de chiffre d'affaires repose sur la facturation. Les prestations à facturer sont évaluées au prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Les ventes de marchandises ou de produits facturés mais non encore livrés sont retraités en produits constatés d'avance.

4. Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, Drone Volt détenait 100% de la société AERIALTRONICS. En date du 22 juin 2021, Drone Volt a cédé 50% du capital de sa filiale néerlandaise, AERIALTRONICS, à son partenaire américain Aquilines Drones LLC pour un prix total de 7.550.000 euros (voir note 1.4 « Faits caractéristiques de l'exercice »).

Au 31 décembre 2020, Drone Volt Canada était consolidée en intégration globale avec un pourcentage d'intérêts de 88,61%. Le 15 décembre 2021, Drone Volt France a converti une partie de ses créances détenues sur Drone Volt Canada en actions nouvelles émises pour 900.000 CAD. Drone Volt France détenant ainsi 100% des titres, Drone Volt Canada est consolidé avec un pourcentage d'intérêts de 100% au 31 décembre 2021.

5. Analyse du compte de résultat consolidé

5.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

5.1.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par nature

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2021 s'élève à 8,6 millions euros contre 5,8 millions euros l'année précédente. Il s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	% variation
Ventes de drones	6 777	4 607	2 170	47%
Ventes de services	910	1 004	-94	-9%
Autres revenus	930	225	705	313%
Total chiffre d'affaires par nature	8 617	5 836	2 781	48%

5.1.2. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par zone géographique

Le chiffre d'affaires consolidé par zone géographique du Groupe au 31 décembre 2021 s'analyse de la façon suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	31/12/2021	31/12/2020	Variation	% variation
France	3 513	2 856	657	23%
Europe (hors France)	3 346	2 345	1 000	43%
Autres	1 758	634	1 124	177%
Total chiffre d'affaires par zone géographique	8 617	5 836	2 781	48%

5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe au 31 décembre 2021 s'élèvent à 1.195.000 euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

Charges de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	-1 035	-1 141
Charges sociales	-160	-180
Total charges de personnel	-1 195	-1 321

L'effectif à fin décembre 2021 du groupe s'établit à 40 personnes comme au 31 décembre 2020.

5.3. Charges externes

Les charges externes du Groupe au 31 décembre 2021 s'élèvent à 2.655.000 euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

Autres achats et charges externes	31/12/2021	31/12/2020
Sous traitance	-63	-53
Locations immobilières et mobilières	-232	-203
Entretiens et réparations	-114	-117
Primes d'assurance	-161	-141
Personnels extérieurs	-84	0
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires, frais de bureaux	-1 146	-951
Déplacements, missions et réceptions	-200	-159
Transport sur achats et ventes	-289	-196
Publicité, publications, relations publiques	-188	-108
Frais postaux et de télécommunications	-103	-71
Autres	-74	-418
Total autres achats et charges externes	-2 655	-2 417

5.4. Dotations aux amortissements

Dotations aux amortissements	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	-1 739	-1 569
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-298	-393
Autres dotations aux amortissements	-92	0
Total dotations aux amortissements	-2 129	-1 962

5.5. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour dépréciations	31/12/2021	31/12/2020
Dotations nettes aux provisions sur stocks	-343	-21
Dotations nettes aux provisions sur créances clients	22	94
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	143	-235
Total dotations aux provisions	-178	-162

5.6. Autres produits et charges d'exploitation

Autres produits et charges d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
Subventions d'exploitation	214	127
Autres produits	69	60
Jetons de présence	-99	-78
Autres charges dont licences	-138	-230
Total autres produits et charges d'exploitation	47	-121

5.7. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels	31/12/2021	31/12/2020
Plus et moins-values de cessions d'immobilisations	12	-15
Amortissements exceptionnels	-50	-900
Remboursement à recevoir relatif à un litige	0	0
Charges liées aux actions gratuites	-661	-2 977
Autres	1 060	21
Total Autres produits et charges opérationnels	362	-3 871

Au cours des Conseils d'administration du 30 juillet 2020 et du 24 septembre 2020, 1.950.000 et 9.490.000 actions gratuites ont été respectivement attribuées.

Au 31 décembre 2021, les charges liées à l'attribution des actions gratuites se décomposent comme suit :

- 600.000 euros liés à la charge IFRS2 ;
- 61.000 euros relatifs aux charges patronales liées à l'acquisition des actions gratuites.

Les autres produits et charges opérationnels sont principalement liés à des indemnités d'assurance reçues par la Société.

5.8. Coût de l'endettement financier brut

Coût de l'endettement financier brut	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts des emprunts obligataires	-112	-423
Intérêts des emprunts auprès des établissements financiers	-21	-52
Intérêts sur emprunts des contrats de locations (IFRS 16)	-28	-36
Total coût de l'endettement financier brut	-161	-511

5.9. Autres produits et charges financiers

Autres produits et charges financiers	31/12/2021	31/12/2020
Commission versée relative à une garantie financière		
Différences de change	92	-95
Autres	242	-67
Autres produits et charges financiers	333	-162

Les autres produits financiers correspondent principalement aux intérêts sur les créances rattachées à la participation Aquilines Drones LLC.

5.10. Impôts sur le résultat

Impôt sur le résultat	31/12/2021	31/12/2020
Impôts dus sur les bénéfices	-96	1
Déficits activés au cours de la période	462	2 409
Autres incidences de la variation des impôts différés	914	-205
CVAE	-4	3
Impôt sur le résultat	1 276	2 209

5.11. Preuve d'impôt

PREUVE D'IMPÔT - En millier d'euros	31/12/2021
Résultat consolidés après impôt	-1 257
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	-1 257
Impôt exigible comptabilisé	100
Impôt différé comptabilisé	-1 376
Impôt réel	-1 276
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	-2 533
IMPOT THEORIQUE GROUPE (26,5%)	-671
ECART ENTRE IMPÔT THEORIQUE ET IMPÔT REEL	605
JUSTIFICATION DE L'ECART	605
Différence de taux d'impôt sur les filiales étrangères	-93
Différence liée au taux d'impôt sur les sociétés utilisé pour l'activation des déficits (25%) compte tenu de leur échéance prévue	-58
Différences permanentes	704
Autres différences	52

6. Analyse de la situation financière consolidée

6.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Valeur brute des Goodwill	152			152
Amortissements / dépréciations				
Valeurs nettes des Goodwill	152			152

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	152					152
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	5 472	236	-4		654	6 359
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	401	32			138	571
Droits d'utilisation	625		-164		164	625
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	455					455
Immobilisations incorporelles en cours	1 846	2 166			-628	3 384
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	8 800	2 434	-168		328	11 394

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	2 497	1 574	-4		-44	4 024
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	278	76	44		31	429
Droits d'utilisation	365	69	-164		164	434
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	75	23				97
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	3 215	1 742	-124		151	4 984

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	152					152
Frais de recherche et développement	2 975	-1 338	-0		698	2 335
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	123	-43	-44		106	142
Droits d'utilisation	261	-69				191
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)	381	-23				358
Immobilisations incorporelles en cours	1 846	2 166			-628	3 384
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	5 585	692	-44		176	6 410

6.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	1 221	307	-4		-122	1 401
Autres immobilisations corporelles	335	226	-23		-16	522
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations corporelles en cours		100				100
Avances et acomptes	19				-19	
Valeurs brutes	1 575	633	-27		-158	2 023

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	636	223	-3		-3	853
Autres immobilisations corporelles	196	72	-23		1	247
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	833	295	-26		-2	1 100

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	585	83	-1		-119	548
Autres immobilisations corporelles	139	154	-0		-17	275
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours		100				100
Avances et acomptes	19				-19	
Valeurs nettes	743	337	-1		-155	923

6.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	4 315		-750	750		4 315
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts et cautionnements	174	225	-36		-13	350
Autres immobilisations financières		11 666				11 666
Créances rattachées à des participations						
Valeurs brutes	4 488	11 892	-786	750	-13	16 331

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts et cautionnements						
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations						
Provisions						

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	4 315		-750	750		4 315
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts et cautionnements	174	225	-36		-13	350
Autres immobilisations financières		11 666				11 666
Créances rattachées à des participations						
Valeurs nettes	4 488	11 892	-786	750	-13	16 331

L'augmentation des autres immobilisations financières s'explique principalement par :

- le paiement en obligations convertibles de la cession de 50% de AERIALTRONICS à la société Aquilines Drones LLC (voir note 1.4 « Faits caractéristiques de l'exercice ») et l'activation des frais associés pour 8.483.000 euros ;
- la souscription d'obligations convertibles Aquilines Drones LLC pour 1.250.000 euros ;
- l'augmentation des créances rattachées Aquilines Drones LLC pour 1.864.000 euros.

6.4. Actifs d'impôts non courants

Autres actifs non courants et actifs d'impôts non courants en milliers d'euros	Montant brut
Créances relative aux crédits d'impôt recherche et innovations	174
Actifs d'impôt différé sur les déficits	6 946
Passifs d'impôt différé sur les différences temporaires	23
Impôt différé passif sur le retraitement d'homogénéité des dépenses de développement activées	-335
Autres	
TOTAL GENERAL	6 809

6.5. Stocks

Stocks en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute	3 757	2 098
Dépréciation	-528	-185
Valeur nette des stocks	3 229	1 912

6.6. Clients

Clients et comptes rattachés en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute	1 390	1 384
Dépréciation	-10	-31
Valeur nette des clients et comptes rattachés	1 381	1 352

6.7. Autres actifs courants

Autres actifs courants		
en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Créances fiscales	762	506
Charges constatées d'avance	166	97
Autres	113	478
Autres actifs courants	1 041	1 081

6.8. Trésorerie

TRESORERIE NETTE - en milliers d'euros		
	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	6 887	6 745
Trésorerie active	6 887	6 745
Concours bancaires (trésorerie passive)		
	0	25
Trésorerie passive	0	25
TRESORERIE NETTE	6 887	6 720

6.9. Dettes financières

DETTES FINANCIERES	31/12/2020	Application IFRS 16	Augm.	Dim.	31/12/2021	Partie non courante	Partie courante
Emprunts obligataires convertibles	0		1 500	0	1 500	0	1 500
Obligations remboursables	557		0	-557	0	0	0
Autres emprunts obligataires	1 887		0	-1 887	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 832		503	-833	1 502	1 451	51
Dettes Financières relatives aux droits d'utilisation IFRS 16	326		0	-76	250	167	84
Autres emprunts	26		3	0	29	27	2
Comptes courants associés	44		0	-44	0	0	0
Avances remboursables	137		0	0	137	137	0
Concours bancaires courants	25		0	-25	-0	0	-0
DETTES FINANCIERES	4 834	0	2 005	-3 422	3 418	1 782	1 636

Les dettes financières auprès des établissements de crédits sont trois prêts garantis par l'Etat de 500.000 euros chacun obtenus en avril 2020, décembre 2020 et août 2021. Le premier est amorti sur une durée de 5 ans à compter du 15 mai 2021 avec amortissement du capital à compter de la 2^{ème} année. Le second est amorti sur une durée de 5 ans à compter du 11 janvier 2022 avec amortissement du capital à compter de la 2^{ème} année. Le 3^{ème} prêt est remboursable à échéance 12 mois avec faculté d'amortir, en tout ou partie, sur une période additionnelle jusqu'à 5 ans. Le groupe n'est pas exposé à des risques de taux.

Le solde de l'emprunt obligataire de 1,7 millions euros du 19 décembre 2019 a été remboursé par anticipation en numéraire le 1^{er} mars 2021.

Le solde de l'emprunt obligataire de 1,132 millions euros émis en 2020 a été remboursé par anticipation au cours du 1^{er} semestre 2021 en numéraire pour 145.000 euros et en actions pour 930.000 euros.

Le solde des obligations non encore converties au 31 décembre 2021 s'élève à 1,5 millions euros.

6.10. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2020	Augm.	Diminutions		31/12/2021	Partie non courante	Partie courante
			Reprise utilisée	Reprise non utilisée			
Provisions pour risques	185	42		-185	42	42	
Provisions pour indemnités de départs à la retraite	9				9	9	
Autres Provisions pour charges	50				50		50
Provisions pour passif d'impôt différé							
Total	244	42		-185	101	51	50

6.11. Autres passifs courants

Autres passifs courants - En milliers d'euros	Montant brut	
	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 005	1 506
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Avoirs à émettre et créances financées	0	0
Crédit Vendeur	21	1 211
Autres dettes	64	0
Produits constatés d'avance	10	6
TOTAL ETAT DES DETTES	1 100	2 722

6.12. Impôts différés

IMPÔTS DIFFERES	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Impôts différés actifs sur les déficits	6 946	6 810	136
Impôts différés actifs sur le coût d'acquisition des titres	0	0	0
Impôts différés passifs nettés des impôts différés actifs sur les retraitements	-335	-353	18
Impôts différés passifs sur les différences temporaires	24	-255	279
Total impôts différés actifs	6 635	6 202	433
Impôts différés passifs sur provisions fiscales	0	0	0
Impôts différés passifs sur les écarts d'évaluation	0	0	0
Impôts différés passifs sur les actifs financés par crédit bail	0	0	0
Total impôts différés passifs	0	0	0

7. Engagements hors bilan

Le Groupe n'a donné ou reçu aucun engagement significatif au 31 décembre 2021.

8. Parties liées

8.1. Rémunération des dirigeants

La rémunération à verser aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 s'élève à 200.000 euros.

La rémunération versée ou à verser aux dirigeants au titre de l'exercice 2021 est décrite à la section 10.4 de la partie IV.

8.2. Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas eu de prêts ou de transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise.

8.3. Transactions avec d'autres parties liées

Il n'existe pas au 31 décembre 2021 de transactions significatives avec des parties liées, autres que celles présentées à la section 0 « Conventions réglementées » de la partie IV.

9. Evènements post-clôture

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture des comptes ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice n'est intervenu.

10. Montant des honoraires des commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	RSM Ouest Audit
Certification des comptes	25.000 €
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-
Total	25.000 €

III. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONSOLIDES 2021

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Drone Volt relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des frais de recherche et développement

La note « 3.7 Immobilisations incorporelles (hors goodwill) » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Les frais de recherche et de développement ont une valeur nette comptable de 2.335.000€ au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes assurés que les notes 3.7 et 6.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Valorisation des autres actifs financiers

La note « 3.10 Actifs financiers » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des actifs financiers. Ces actifs financiers ont une valeur nette comptable de 16 331 K€ au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons appréciés les hypothèses vérifiant la juste valeur de ces actifs et nous nous sommes entretenus avec la direction de votre Groupe sur les perspectives de recouvrement de ces actifs. Nous nous sommes assurés que les notes 3.10 et 6.3 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Activation des impôts différés

La note « 3.19 Impôts différés et impôt sur les bénéfices » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des impôts différés ainsi que celles retenues pour leur maintien. Nous nous sommes assurés que les notes 3.19 et 6.12 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Reconnaissance du revenu

La note « 3.20 Reconnaissance du revenu » du chapitre 3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Laval, le 29 avril 2022

RSM Ouest Audit,
Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de CRCC de l'Ouest-atlantique

Jean-François MERLET
Associé

IV. RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Le présent rapport a été rédigé en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Drone Volt (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, la société de droit belge DRONE VOLT BENELUX, la société de droit canadien DRONE VOLT Canada, la société de droit hollandais AERIALTRONICS DV BV, la société de droit danois DRONE VOLT SCANDINAVIA (ci-après les « **Filiales** ») et la société de droit danois DAN DRONE APS détenue en totalité par DRONE VOLT SCANDINAVIA (ci-après la « **Sous-Filiale** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société, ses Filiales et sa Sous-Filiale au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société, ses Filiales et sa Sous-filiale est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2021 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société, des Filiales et de la Sous-Filiale.

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni en date du 15 mars 2022.

1. Situation et activités de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Drone Volt, leader français du drone civil professionnel, présente les comptes annuels et consolidés de son exercice 2021.

Créée en 2011, Drone Volt implantée en France, en Belgique, au Canada, au Danemark, en Suisse et aux Pays-Bas, est une société spécialisée dans la conception et la commercialisation de drones civils à usage professionnel.

Drone Volt est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 14 rue de la Perdrix, Paris Nord II / Charles de Gaulle, VILLEPINTE (93420).

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 31 décembre 2015 (Drone Volt était auparavant inscrite sur le marché libre depuis le 21 avril 2015).

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni en date du 15 mars 2022.

2. Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrés

2.1. Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

<i>Données auditées en keuros – Normes IFRS</i>	2020	2021	Variation
Chiffre d'affaires	5 836	8 617	2 781
Marge brute	1 711	2 986	1 275
Charges d'exploitation (hors DAP)	-3 738	-3 850	-112
Excédent Brut d'Exploitation	-2 027	-864	1 163
Résultat Opérationnel Courant	-4 334	-3 067	1 267
Autres produits et charges opérationnels	-3 871	362	4 233
Résultat Opérationnel	-8 205	-2 705	5 500
Coût de l'endettement financier	-511	-161	350
Autres produits et charges financiers	-162	333	495
Charges d'impôt	1 276	2 209	933
Résultat Net	-6 669	-1 257	5 412
Résultat Net, part du groupe	-6 608	-1 079	5 529
Résultat Global	-6 638	5 373	12 011

Drone Volt a battu son record de livraisons de drones issus de ses usines de production en 2021, avec 271 unités, auxquels s'ajoutent 3 caméras intelligentes PENSAR (contre respectivement 55 drones HERCULES et ALTURA ZENITH et 7 caméras en 2020).

Le chiffre d'affaires consolidé ressort ainsi à 8,6 millions euros, contre 5,8 millions euros en 2020, en hausse de 48%. En outre, la croissance a été tirée par les activités à forte valeur ajoutée de DRONE VOLT FACTORY, SERVICES & ACADEMY dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,4 millions euros sur l'exercice 2021, affichant ainsi une progression de 59% sur un an.

L'activité « Marques Tiers » a également contribué à cette bonne dynamique commerciale en affichant un chiffre d'affaires de 5,2 millions euros sur l'exercice 2021, en progression de 41% par rapport à l'exercice précédent.

Hausse de la marge brute et coûts opérationnels stables

Drone Volt affiche une marge brute consolidée record de 3 millions euros sur l'exercice 2021, représentant un taux de marge brute de 35% sur l'exercice, contre 29% en 2020. Pour rappel, la marge brute consolidée du Groupe ressortait à 1,7 millions euros en 2020.

Grâce au plan d'optimisation des coûts déployés en 2019, les dépenses opérationnelles sont restées quasi stables sur l'exercice 2021, malgré la hausse de l'activité sur cette période et l'arrêt des mesures gouvernementales d'allègement de charges, octroyées au début de la crise sanitaire. Ainsi, l'excédent brut d'exploitation ressort à -864 milliers euros sur l'exercice 2021, en amélioration sensible de 57% par rapport à l'exercice précédent (-2.027 milliers euros).

Données en keuros - Normes IFRS	2019	2020	2021
OPEX*	4112	3801	3882
Excédent brut d'exploitation	-1625	-2027	-864

** charges externes + impôts et taxes + charges de personnel*

En 2020, Drone Volt a décidé d'accélérer l'amortissement de ses frais de recherche et développement (en les faisant passer sur 3 ans contre 5 ans en 2019). En 2021, les dotations aux amortissements (2,1 millions euros) ont augmenté de 9% sur l'exercice 2021. Malgré cette hausse, le résultat opérationnel courant (- 3,1 millions euros) affiche une amélioration de 29% sur la même période (- 4,3 millions euros en 2020).

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 362 milliers euros sur l'exercice 2021 (contre - 3,9 millions euros un an plus tôt) intégrant notamment un remboursement par l'assureur d'une dette bancaire de près de 1 million d'euros contractée auprès de la Bpifrance. Ainsi, le Groupe affiche un résultat opérationnel de -2,7 millions euros sur l'exercice 2021, en forte amélioration de 67% par rapport l'exercice précédent (-8,2 millions euros).

Ainsi, le résultat net part du Groupe sur l'année 2021, après prise en compte d'un crédit d'impôts de 1,3 millions euros, ressort à -1,1 millions euros contre -6,6 millions euros en 2020.

Enfin, Drone Volt affiche un résultat global positif de 5,4 millions euros sur l'exercice 2021, intégrant la plus-value nette de 6,6 millions euros liée à la cession de 50% du capital de la filiale AERIALTRONICS à Aquilines Drones LLC.

Point sur la situation financière

Au 31 décembre 2021, Drone Volt dispose de 38 millions euros de fonds propres contre 17,5 millions euros au 31 décembre 2020, grâce à la plus-value réalisée sur la cession de 50% d'AERIALTRONICS et à la confiance réaffirmée par les investisseurs pour soutenir le développement de son activité et ses investissements technologiques.

La trésorerie disponible est de 6,9 millions euros (stable sur un an). Les dettes financières du Groupe se composent de 1,5 millions euros résultant de trois prêts garantis par l'Etat (« PGE ») de 0,5 million euros chacun contractés en avril 2020, décembre 2020, et en août 2021. Ainsi que de 1,5 millions euros de d'emprunts obligataires convertibles (dont la conversion est intervenue entre janvier et février 2022). A ces dettes s'ajoutent 0,25 million euros au titre de la norme IFRS 16 (engagements de loyers).

Par ailleurs, Drone Volt a augmenté le niveau de ses stocks atteignant 3,2 millions euros au 31 décembre 2021, contre 1,9 millions euros un an plus tôt.

Enfin, le bilan de Drone Volt compte 16,3 millions euros d'autres actifs financiers qui intègrent notamment la créance détenue sous forme d'obligations convertibles émises par Aquilines Drones LLC pour le paiement de sa participation dans AERIALTRONICS.

2.2. Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 5.804.237 euros contre 3.812.737 euros au cours de l'exercice 2020.

La perte d'exploitation s'élève à 2.138.960 euros en 2021 contre une perte d'exploitation de 4.864.201 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde pour la Société par un profit de 5.136.950 euros, contre une perte de 3.926.358 euros en 2020, que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élèverait désormais à -5.958.344 euros.

Il n'y a pas eu de dépenses relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il est rappelé que la Société n'a pas effectué de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

3. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés et gestion des risques financiers

Risque de change

Avec ses filiales étrangères, Drone Volt est exposé au risque de change. En 2021 Drone Volt a réalisé environ 79% de son activité au sein de l'Union Européenne, et 21% aux Etats-Unis.

Le Groupe a donc une exposition au dollar américain et étudie différentes possibilités pour se couvrir. Cependant, rappelons que Drone Volt s'approvisionne beaucoup en Chine où les paiements s'effectuent le plus souvent en dollar américain. Cet équilibre entre approvisionnements et ventes constitue un « hedge » naturel.

Risque de conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en euro. Les actifs, passifs des filiales étrangères utilisant une monnaie différente sont convertis au cours de change au jour de clôture pour être intégrés aux comptes consolidés.

Les comptes de résultats sont convertis à partir de la moyenne des cours sur la période concernée.

Les différences de change sont inscrites en écart de change.

Risque de taux

Le Groupe ne présente pas de risque de taux.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Les créances clients ne représentent pas de risque particulier. La majorité des ventes clients sont réglées comptant. Des délais de paiement peuvent être accordés aux clients professionnels.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

Concernant les titres de placement, le Groupe indique que ses immobilisations financières ont progressé d'environ 11 millions d'euros essentiellement à la suite de l'émission obligataire émise par Aquilines Drones LLC à la suite de la cession de 50% d'AERIALTRONICS.

4. Activité en matière de recherche et de développement pour la Société et le Groupe

La Société a une activité de recherche et développement et innovation, dont les dépenses sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 se sont élevées à 890.000 euros contre 2.189.000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir pour la Société et le Groupe

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfice.

En 2021, l'activité de Drone Volt a fortement progressé grâce à plusieurs contrats significatifs qui lui ont permis de livrer 271 drones et 3 caméras PENSAR issus de ses ateliers de production.

Pour autant, la crise sanitaire a continué de peser sur les activités du Groupe, notamment en raison des difficultés de circulation de ses équipes. Cela a notamment provoqué d'importants retards dans le transfert de savoir-faire pour la fabrication de drones auprès de son client Aquilines Drones LLC, mais cela a aussi occasionné des retards dans le développement industriel du Linedrone au Canada.

L'année 2022 devrait permettre de rattraper ces retards.

Par ailleurs, le groupe entend avoir une stratégie marketing plus soutenue pour démontrer ses savoir-faires, notamment dans le secteur de l'énergie, en participant à différents salons internationaux. Drone Volt participera ainsi à l'IEEE T&D à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis), salon international dédié particulièrement aux réseaux électriques.

Enfin, le groupe recherche des acquisitions pour compléter son activité ou ses savoirs-faires. Deux acquisitions ont déjà eu lieu en début d'année 2022. D'autres pourraient suivre.

6. Evénements significatifs intervenus entre la clôture de l'exercice 2021 et la date d'établissement du rapport de gestion

Drone Volt relance son offre avec une nouvelle version de l'Hélicoptère

Le 5 janvier 2022, Drone Volt a annoncé le lancement d'une nouvelle version de son VTOL (*Vertical Take off and Landing*), drone doté d'une voilure fixe qui se caractérise par sa capacité à décoller de manière verticale, comme un drone classique, puis de voler comme un avion grâce à un moteur placé à l'arrière de l'appareil.

Acquisition de la société néerlandaise SKYTOOLS

Le 18 janvier 2022, Drone Volt a annoncé l'acquisition de 100% de la société SKYTOOLS basée au Pays-Bas. La société a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros en 2021 dans la distribution de drones, la maintenance, la formation et la prestation de services. Drone Volt compte multiplier les synergies avec AERIALTRONICS et les autres filiales du Groupe pour accélérer son activité aux Pays-Bas et en Europe du Nord.

Drone Volt annonce la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en actions

Le 1^{er} février 2022, la société a annoncé que le fonds ATLAS SPECIAL OPPORTUNITES avait converti l'ensemble des obligations convertibles en actions qu'il détenait vis-à-vis de Drone Volt, et qu'il ne restait ainsi plus d'autres instruments dilutifs de ce même type (OCA) en circulation.

Acquisition des actifs de la société danoise VIKING DRONE

Le 2 mars 2022, Drone Volt a annoncé l'acquisition des actifs de la société danoise VIKING DRONE, spécialisée dans la fabrication des drones connectés à destination de développeurs et d'intégrateurs. Le fabricant danois a développé un drone de très haute technologie, très compact et conçu pour s'adapter à différents types de charges utiles. D'un design très sobre, ce drone bénéficie d'un ordinateur doté d'un module NVIDIA facilitant l'intégration de l'intelligence artificielle, notamment grâce à des caméras stéréoscopiques permettant la mise en place d'algorithmes d'anticollision.

7. Tableau des cinq derniers exercices de la société

en €	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	749 501,16	1 066 077,24	1 822 230	6 201 736	11 119 743
Nombre d'actions ordinaires	24 983 372	35 535 908	60 740 984	206 724 532	370 658 115
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires (H.T.)	5 614 427,77	4 559 928	3 753 582	3 812 737	5 804 237
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 2 354 320	- 1 358 259	- 1 891 356	-2 475 089	7 115 108
Impôts sur les bénéfices	-131 667	-750 907	-968 703	-2 408 486	145 972
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-2 644 043,08	-1 390 762	-1 904 751	-3 926 358	5 136 950
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0.10	-0.06	-0,05	-0,012	0,019
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0.11	-0.04	-0,03	-0,019	0,013
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	27	35	29	24	26
Montant de la masse salariale	1 277 847,75	1 351 217	1 443 002	1 167 143	1 322 888
Montant des sommes versées en avantages sociaux	468 609,89	597 221	569 873	1 009 536	543 519

8. Filiales et participations

8.1. Description des filiales

Drone Volt a créé la société DRONE VOLT BENELUX en mai 2016 et détient 51% des actions de cette société.

Cette filiale a été créée afin d'étendre la position géographique de Drone Volt à la Belgique, au Luxembourg et au Pays-Bas afin de disposer d'une bonne couverture du marché européen. Cette filiale est basée en Belgique.

DRONE VOLT Canada, dont la création est intervenue en décembre 2015, est détenue à 100%.

Cette filiale a été créée afin d'étendre la position géographique de Drone Volt au continent Américain.

Drone Volt a créé la société AERIALTRONICS DV BV aux Pays-Bas et détient 50% de son capital à la suite de la cession de 50% du capital à Aquilines Drones LLC en juin 2021.

Drone Volt, à travers sa filiale DRONE VOLT SCANDINAVIA, a acquis la totalité du capital de la société DAN DRONE APS.

Le tableau des filiales et des participations est présenté au paragraphe 1.2 des notes des comptes consolidés au paragraphe II du présent rapport.

Notons qu'au mois de janvier 2022, Drone Volt a fait l'acquisition de 100% du capital de la société néerlandaise SKYTOOLS NV.

A l'avenir, la Société pourrait réaliser d'autres opérations de croissance externe.

8.2. Prise de participation significative dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société n'a pas pris de participation au sein de société ayant son siège social sur le territoire français.

La Société précise cependant que dans le cadre du partenariat signé avec Aquilines Drones LLC en décembre 2020, elle détient une participation inférieure à 10% au capital de cette dernière.

9. Informations relatives au contrôle de la Société

9.1. Mandats des commissaires aux comptes

Le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société, à savoir :

- Commissaire aux Comptes titulaire : la société RSM OUEST, société à responsabilité limitée au capital de 2.700.000 euros, dont le siège social est situé au 24 place d'Avesnières, BP 30423 – 53000 LAVAL CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 864 800 388 R.C.S Nantes.

Le mandat est arrivé échéance en 2021, à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 18 juin 2021 a décidé de renouveler le mandat du Commissaire au Compte titulaire actuel jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

9.2. Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (Directive UE 2016/849)

Conformément à l'article 4.6 des Règles des Marchés Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société doit respecter la Directive (UE) 2016/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que tous autres règlements et/ou législations nationaux afférents.

10. Gouvernement d'entreprise

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le rapport sur le gouvernement d'entreprise comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

10.1. Situation des mandataires sociaux

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration était composé des membres suivants :

Nom	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Fonction
Stefano VALENTINI	Coopté lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 19 janvier 2021 ⁽¹⁾	Assemblée Générale 2023 statuant sur les comptes 2022	Président du Conseil d'administration
Fabrice LEGRAND	Assemblée Générale du 5 janvier 2016	Assemblée Générale 2022 statuant sur les comptes 2021	Administrateur
Laurent LELEUP	Assemblée Générale du 11 mai 2017	Assemblée Générale 2023 statuant sur les comptes 2022	Administrateur
Celine MARSAC	Assemblée Générale du 13 septembre 2021 ⁽²⁾	Assemblée Générale 2025 statuant sur les comptes 2024	Administrateur

Nom	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Fonction
Stanislas VEILLET	Copté lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 mai 2018	Assemblée Générale 2027 statuant sur les comptes 2026	Administrateur

Tous les administrateurs sont indépendants.

- (1) Le 19 janvier 2021, la Société a annoncé la cooptation de Monsieur Stefano Valentini en qualité d'administrateur et sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Dimitri Batsis, qui avait pris ces fonctions à la suite du décès brutal de Monsieur Olivier Gualdoni en octobre 2020.
- (2) Cooptation de Madame Cécile Marsac en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bourdon lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 13 septembre 2021.

Direction Générale

Le 13 octobre 2020, le Conseil d'administration, constatant l'indisponibilité de Monsieur Olivier Gualdoni, a décidé de nommer Monsieur Marc Courcelle Directeur Général à titre temporaire. Lors de la même réunion, Monsieur Stanislas Veillet a été nommé au poste de Président du Conseil d'administration à titre temporaire.

Le 18 octobre 2020, Monsieur Dimitri Batsis a été coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement Monsieur Olivier Gualdoni, puis nommé Président du Conseil d'administration. Lors de cette même réunion du Conseil, Monsieur Marc Courcelle a été nommé Directeur Général à titre définitif.

Le 19 janvier 2021, Monsieur Dimitri Batsis a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'administration. Ce dernier a été remplacé aux fonctions de Président du Conseil d'administration par Monsieur Stefano Valentini le 19 janvier 2021.

10.2. La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2021

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire

social durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 est la suivante :

Nom	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats exercés dans d'autres sociétés
Dimitri Batsis	<u>Date de nomination</u> : Coopté lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 18 octobre 2020 <u>Date de fin de mandat</u> : Démission le 19 janvier 2021	Président du Conseil d'administration (Démission le 19 janvier 2021)	Administrateur de Biophytis
Stefano Valentini	<u>Date de nomination</u> : Coopté lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 19 janvier 2021 ⁽¹⁾ <u>Date de fin de mandat</u> : Assemblée Générale 2023 statuant sur les comptes 2022	Président du Conseil d'administration	Néant
Jean-Claude Bourdon	<u>Date de nomination</u> : Assemblée Générale du 16 juillet 2019 <u>Date de fin de mandat</u> : Démission le 10 septembre 2021	Administrateur (Démission le 10 septembre 2021)	Président Directeur Général de Dolfinis
Celine Marsac	<u>Date de nomination</u> : Cooptée en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bourbon lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 13 septembre 2021 <u>Date de fin de mandat</u> : Assemblée Générale 2025 statuant sur les comptes 2024	Administrateur	Administratrice de Roth-Mions
Marc Courcelle	<u>Date de nomination</u> : A titre définitif, lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 18 octobre 2020 <u>Date de fin de mandat</u> : A durée indéterminée	Directeur Général	Administrateur de ROTH-MIONS

Nom	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats exercés dans d'autres sociétés
Fabrice Legrand	<u>Date de nomination</u> : Assemblée Générale du 5 janvier 2016 <u>Date de fin de mandat</u> : Assemblée Générale 2022 statuant sur les comptes 2021	Administrateur	Administrateur de Roth-Mions
Laurent Leleup	<u>Date de nomination</u> : Assemblée Générale du 11 mai 2017 <u>Date de fin de mandat</u> : Assemblée Générale 2023 statuant sur les comptes 2022	Administrateur	Néant
Stanislas Veillet	<u>Date de nomination</u> : Coopté lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 mai 2018. Renouvellement du mandat lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 18 juin 2021. <u>Date de fin de mandat</u> : Assemblée Générale 2027 statuant sur les comptes 2026.	Administrateur	Président Directeur Général de Biothytis

- (1) Le 19 janvier 2021, la Société a annoncé la cooptation de Monsieur Stefano Valentini en qualité d'administrateur et sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Dimitri Batsis, qui avait pris ces fonctions à la suite du décès brutal de Monsieur Olivier Gualdoni en octobre 2020.

10.3. Choix fait de la modalité d'exercice de la Direction Générale

Le 19 janvier 2021, Monsieur Dimitri Batsis a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'administration. Ce dernier a été remplacé aux fonctions de Président du Conseil d'administration par Monsieur Stefano Valentini le 19 janvier 2021. Le Conseil d'administration a décidé à cette occasion de maintenir la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

10.4. Rémunération des mandataires sociaux

10.4.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Tableau des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Stefano Valentini – Président du Conseil d’administration (depuis le 19 janvier 2021)	Montants versés ou dus 2021	Montants versés ou dus 2020
Rémunération fixe	-	-
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Rémunération en qualité d’administrateur	35.000 €	-
Avantages en nature	-	-
TOTAL	35.000 €	0 €

Marc Courcelle – Directeur Général (à partir du 18 octobre 2020)	Montants versés ou dus 2021	Montants versés ou dus 2020
Rémunération fixe	96.000 €	70.230 €
Rémunération variable	40.320 €	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Rémunération en qualité d’administrateur	-	-
Avantages en nature	0	-
TOTAL	136.320 €	70.230 €

Il n’existe pas d’engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux dirigeants correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d’être dus en raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci.

10.4.2 Rémunération brute des mandataires sociaux non dirigeants

L’Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 18 juin 2021 a décidé d’allouer un montant global brut de 200.000 euros au titre de la rémunération des administrateurs prévue à l’article L. 225-45 du Code de commerce, dénommée précédemment « jetons de présence ».

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d’administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Jean-Claude Bourdon - Administrateur indépendant	Montants versés ou dus 2021	Montants versés ou dus 2020
Rémunération	10.000 €	18.200 €
Avantages en nature	-	-
TOTAL	10.000 €	18.200 €

Fabrice Legrand - Administrateur indépendant	Montants versés ou dus 2021	Montants versés ou dus 2020
Rémunération	30.000 €	21.100 €
Avantages en nature	-	-
TOTAL	30.000 €	21.100 €

Laurent Leleup - Administrateur indépendant	Montants versés ou dus 2021	Montants versés ou dus 2020
Rémunération	30.000 €	13.850 €
Avantages en nature	-	-
TOTAL	30.000 €	13.850 €

Stanislas Veillet - Administrateur indépendant	Montants versés ou dus 2021	Montants versés ou dus 2020
Rémunération	30.000 €	19.650 €
Avantages en nature	-	-
TOTAL	30.000 €	19.650 €

Céline Marsac - Administrateur indépendant	Montants versés ou dus 2021	Montants versés ou dus 2020
Rémunération	15.000 €	0 €
Avantages en nature	-	-
TOTAL	15.000 €	0 €

11. Délégations en matière d'augmentations de capital

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique, les délégations et autorisations accordées par l'assemblée générale du 26 juin 2020, dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations, au cours de l'exercice 2021 :

Délégations au Conseil d'administration	Plafond	Durée et expiration	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2021
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ¹	Augmentation de capital : 15.000.000 euros Titres de créances : 30.000.000 euros	26 mois (jusqu'au 26 août 2022)	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1 ° du Code monétaire et financier ²	Augmentation de capital : 15.000.000 euros Titres de créances : 30.000.000 euros	26 mois (jusqu'au 26 août 2022)	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ³	Augmentation de capital : 15.000.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 30.000.000 euros ⁽²⁾	26 mois (jusqu'au 26 août 2022)	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs ⁴	Augmentation de capital : 15.000.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 30.000.000 euros ⁽²⁾	18 mois (jusqu'au 26 décembre 2021)	1.132.000 euros (2 octobre 2020) 10.200.000 euros (4 septembre 2020) 3.711.611,28 euros (8 juin 2021)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas	Augmentation du nombre de titres à émettre en vertu des 8 ^{ème} à 11 ^{ème} résolutions dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix ⁽¹⁾	26 mois (jusqu'au 26 août 2022)	Néant

¹ 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

² 9^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

³ 10^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

⁴ 11^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

Délégations au Conseil d'administration	Plafond	Durée et expiration	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2021
d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ⁵			
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires (« BSA₂₀₂₀ ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ⁶	Augmentation de capital : 600.000 euros ⁽³⁾	18 mois (jusqu'au 26 décembre 2021)	Néant
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE₂₀₂₀ ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ⁷	Augmentation de capital : 600.000 euros ⁽³⁾	18 mois (jusqu'au 26 décembre 2021)	Néant
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre ou existantes (« AGA₂₀₂₀ ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ⁸	20.000.000 actions ⁽³⁾	38 mois (jusqu'au 26 août 2023)	Néant
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (« Options₂₀₂₀ ») au profit de catégories de bénéficiaires ⁹	600.000 euros ⁽³⁾	38 mois (jusqu'au 26 août 2023)	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise ¹⁰	Augmentation de capital : 10.000 euros ⁽¹⁾	26 mois (jusqu'au 26 août 2022)	Néant

⁵ 12^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

⁶ 13^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

⁷ 14^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

⁸ 15^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

⁹ 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

¹⁰ 17^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

- (1) Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de 15.000.000 euros fixé par la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.
- (2) Ce montant s'impute sur le plafond global d'emprunt de 30.000.000 euros fixé par la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2020.
- (3) Plafond commun aux 13^{ème} à 16^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 26 juin 2020.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique, les délégations et autorisations accordées par l'assemblée générale du 18 juin 2021, dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations, au cours de l'exercice 2021 :

Délégations au Conseil d'administration	Plafond	Durée et expiration	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2021
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ¹¹	Augmentation de capital : 15.000.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 30.000.000 euros ⁽²⁾	26 mois (jusqu'au 18 août 2023)	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ¹²	Augmentation de capital : 15.000.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 30.000.000 euros ⁽²⁾	26 mois (jusqu'au 18 août 2023)	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public visées au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ¹³	Augmentation de capital : 15.000.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 30.000.000 euros ⁽²⁾	26 mois (jusqu'au 18 août 2023)	1.479.216,075 euros (9 décembre 2021)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale ¹⁴	Augmentation du nombre de titres à émettre en vertu des 12 ^{ème} à 14 ^{ème} résolutions dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans	26 mois (jusqu'au 18 août 2023)	Néant

¹¹ 12^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

¹² 13^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

¹³ 14^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

¹⁴ 15^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

Délégations au Conseil d'administration	Plafond	Durée et expiration	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2021
	la limite de 15% de l'émission initiale		
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un échange de titres financiers ¹⁵	Augmentation de capital : 15.000.000 euros ⁽¹⁾ Titres de créances : 30.000.000 euros ⁽²⁾	18 mois (jusqu'au 18 décembre 2022)	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ¹⁶	Double du capital social de la Société à la date de la décision d'émission	26 mois (jusqu'au 18 août 2023)	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes ¹⁷	Augmentation de capital : 15.000.000 euros Titres de créances : 30.000.000 euros	18 mois (jusqu'au 18 décembre 2022)	7.310.679,45 euros (9 décembre 2021)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers ¹⁸	5% du capital social de la Société à la date de la décision d'émission	26 mois (jusqu'au 18 août 2023)	Néant

¹⁵ 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

¹⁶ 18^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

¹⁷ 19^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

¹⁸ 20^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

Délégations au Conseil d'administration	Plafond	Durée et expiration	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2021
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions (« BSA »), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires ¹⁹	600.000 euros	18 mois (jusqu'au 18 décembre 2022)	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles ²⁰	600.000 euros	18 mois (jusqu'au 18 décembre 2022)	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions (« AGA ») au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou des sociétés liées ²¹	10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration ⁽³⁾	38 mois (jusqu'au 18 août 2024)	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions (« Options ») aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou des sociétés liées ²²	10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration ⁽³⁾	38 mois (jusqu'au 18 août 2024)	Néant

(1) Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de 15.000.000 euros fixé par la 17^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021.

(2) Ce montant s'impute sur le plafond global d'emprunt de 30.000.000 euros fixé par la 17^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021.

(3) Plafond commun aux 23^{ème} et 24^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 18 juin 2021.

12. Conventions réglementées

Nous vous informons que la liste des conventions réglementées intervenues entre les membres du Conseil d'administration, directement ou indirectement, ainsi que celles intervenues avec un actionnaire détenant au moins 10% du capital social et entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, sont décrites dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Lors de sa réunion du 15 mars 2021, le Conseil d'administration a procédé à l'examen des conventions suivantes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

La société Roman Toys, présidée par Monsieur Stefano Valentini, effectue des missions de prestations de services pour la Société. Cette convention a été conclue le 29 mars 2016, antérieurement à sa cooptation en qualité d'administrateur et sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société qui sont intervenues le 19 janvier 2021. La convention de prestations de services conclue entre

¹⁹ 21^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

²⁰ 22^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

²¹ 23^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

²² 24^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2021

Roman Toys et la Société est donc une convention réglementée.

Il a été proposé de modifier certaines de ses conditions par voie d'avenant. Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 15 mars 2021, à l'unanimité, d'autoriser la conclusion par la Société de l'avenant à la convention de prestation de services conclue avec Roman Toys et plus généralement ladite convention telle que modifiée.

Par ailleurs, la société Dimitri Batsis Investissements a conclu le 1^{er} juin 2017 une convention d'assistance avec la Société. A la suite de la cooptation de Monsieur Dimitri Batsis comme administrateur puis Président du Conseil d'administration du 18 octobre 2020 au 19 janvier 2021, ses fonctions ont eu pour effet de redonner à la convention d'assistance son statut de convention réglementée.

Monsieur Dimitri Batsis n'exerçant plus la moindre fonction depuis le 19 janvier 2021, la convention ne relève plus d'une convention réglementée. Ainsi, le Conseil d'administration a constaté et décidé lors de sa réunion en date du 15 mars 2021, à l'unanimité, de retirer la convention d'assistance de Dimitri Batsis Investissements du champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

13. Informations juridiques

13.1. Avis du comité social et économique d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique

Néant.

13.2. Aliénations d'actions (participations réciproques)

Néant.

13.3. Informations concernant le capital social

12.3.1 Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2021 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié représente environ 1,3% du capital social et des droits de la Société à cette date.

12.3.2 Instruments financiers dilutifs

Ligne de financement sous forme d'OCA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 le Conseil d'administration a approuvé la conclusion d'un contrat avec Atlas Special Opportunities. Ce contrat prévoit l'émission de 1.020 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles (les « OCA ») d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune réparties en 17 tranches.

Au 31 décembre 2021, huit tranches d'OCA, soit 480 OCA, ont été émises pour un montant total de 4.800.000 €. 330 OCA ont été converties au cours de l'exercice 2021 et ont donné lieu à l'émission de 15.854.030 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 475.620,90 euros.

Emission Obligataire Convertible

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'administration a approuvé la conclusion d'un contrat pour un montant total de 1.613.000 euros par l'émission de 1.613 obligations d'un montant nominal de 1.000 euros chacune. Au cours du même exercice, un certain nombre d'investisseurs ont décidé de convertir tout ou partie de leur investissement par l'utilisation de la clause de liquidité. Ainsi, 957 obligations ont été converties intégralement, le solde en fin d'année se montant ainsi à 656 obligations encore en circulation.

Au 31 décembre 2021, les conversions ont donné lieu à la création de 2.554.962 actions nouvelles, correspondant à une augmentation de capital de 76.648,86 euros.

Emission d'obligations remboursables en numéraire ou en actions nouvelles ou en actions existantes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'administration a décidé l'émission de 1.132 obligations remboursables en numéraire ou en actions nouvelles ou actions existantes (« **ORNANE** ») d'un montant nominal de 1.000 euros chacune, soit un montant total de 1.132.000 euros. De novembre 2020 à mai 2021, la Société a versé les coupons en numéraire.

Le 31 mai 2021, la Société a décidé de rembourser la totalité des investisseurs en titres ainsi que le prévoient les termes du contrat d'émission. Ce remboursement a donné lieu à la création de 4.992.120 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 149.763,60 euros.

Emission d'ABSAR

Le 9 décembre 2021, le Directeur Général a décidé l'émission d'ABSAR au prix de 0,075 euro par ABSAR, dont 0,066 euro pour l'action ordinaire et 0,009 euro pour le BSAR :

- Aux termes de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 18 juin 2021, l'émission portait sur 19.722.841 ABSAR (composées de 19.722.841 actions nouvelles et 19.722.841 BSAR) ; et
- Aux termes de la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 18 juin 2021, l'émission portait sur 97.475.726 ABSAR (composées de 97.475.726 actions nouvelles et 97.475.726 BSAR).

Le 14 décembre 2021, le Directeur Général a constaté, par la remise du certificat de dépositaire établi par Parel S.A et du certificat du Commissaire aux Comptes établi dans le cadre de l'arrêté de créances, que les 19.722.841 et les 97.475.726 ABSAR ont été intégralement souscrites et libérées.

Autres instruments dilutifs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société n'a émis ou attribué aucun autre instrument dilutif.

12.3.3 Informations relatives à l'autocontrôle

La Société a conclu avec la société Invest Securities, en date du 11 janvier 2016, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions Drone Volt sans entraver le fonctionnement régulier du marché.

Nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 190.443 actions ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 18.230,23 euros.

12.3.4 Franchissement de seuils légaux

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée auprès de la Société en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

12.3.5 Information sur l'actionnariat de la Société

Au 31 décembre 2021, le capital de la Société était réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Flottant	370.658.115	100	372.405.175	100
Total	370.658.115	100	372.405.175	100

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société

12.3.6 Opérations réalisées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes sur les titres de la Société

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que l'article 19 du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché ».

14. Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Le présent rapport vous est présenté en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions.

14.1. Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Néant

14.2. Exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

En février 2021, la société DIMITRI BATSIS INVESTISSEMENT a exercé 400 000 BSA issu du plan d'attribution du 30 juillet 2020 à 0,10 euros par action (1 BSA donnant droit à une action). Par cette opération, DRONE VOLT a levé 40.000 euros.

En février 2021, Dimitri Batsis a exercé 330 000 BSPCE issu du plan d'attribution du 1er décembre 2020 à 0,22 euros par action (1 BSPCE donnant droit à 1 action). Par cette opération, DRONE VOLT a levé 72.600 euros.

15. Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions

Le présent rapport vous est présenté en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux attributions gratuites d'actions.

15.1. Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Société n'a pas mis en place de programme d'attribution gratuite d'actions (« AGA »).

En revanche, en date du 15 février 2022, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 18 juin 2021, aux termes de sa 23^{ème} résolution, pour mettre en place d'un plan d'AGA au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées. Les AGA seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition d'un an et devront ensuite être conservées pendant une période de conservation d'un an.

15.2. Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Lors de sa réunion en date du 30 juillet 2020, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 2.060.000 actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. L'attribution de ces actions était définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 30 juillet 2021.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2020, a décidé l'attribution de 9.490.000 actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société. L'attribution de ces actions était définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 24 septembre 2021.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Société a constaté l'acquisition définitive de 2.280.000 actions attribuées gratuitement.

Ces actions sont issues des deux programmes d'attributions gratuites d'actions susmentionnés.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des attributions définitives d'actions gratuites par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Bénéficiaires	Fonction exercée au sein de la Société	Actions acquises définitivement le 30 juillet 2021	Actions acquises définitivement le 24 septembre 2021
Olivier Gaste	Ingénieur	35.000	60.000
Bettina Feldmann	Comptable	10.000	15.000
Jan De Looze	CEO Aerialtronics	100.000	120.000
Maurice Raaijmakers	Responsable Vente	50.000	100.000

Bénéficiaires	Fonction exercée au sein de la Société	Actions acquises définitivement le 30 juillet 2021	Actions acquises définitivement le 24 septembre 2021
Anas Khar Boutly	CTO	100.000	300.000
Benjamin Hansen	Logistique	50.000	60.000
Thibaud Hardouin	Service après-vente	20.000	20.000
Benoit De Bruyne	CEO DV Benelux	100.000	120.000
Emilie Boyer	Comptable	20.000	80.000
Rosario De Sanctis	Ingénieur	35.000	60.000
Marc Courcelle	CEO Groupe	100.000	300.000
Eder Leonardo Garcia Balaguera	Ingénieur	35.000	60.000
Arzu Camoglu	Comptable	20.000	20.000
Daniel Alexander Claessen	Ingénieur	35.000	35.000
Nicolas Phung	Technicien	20.000	30.000
Celine Vergely	Marketing	10.000	30.000
Patrick Chanois	Responsable Vente	50.000	60.000
Veronique Praxelle Marescaux	Responsable Vente	50.000	60.000
Djamel Bendjebbour	Technicien	20.000	30.000
Bernard Berthier	Responsable Formation	50.000	60.000
Thibaud Plumard	Commercial	20.000	20.000
Sietse Van Doorn	Ingénieur	35.000	60.000
Julien Allaguillaume	Logistique	20.000	20.000
Martin Laporte	CEO DV Canada	100.000	120.000
Stephane Guglielmi	Formation	20.000	30.000
Jaco Markus	Formation	35.000	60.000
Jean-Michel Maury	Formation	20.000	30.000
Jenifer Sampaio	Technicienne	20.000	60.000
Kim Larsen	CEO DV Scandinavia	100.000	120.000
Nanouska Van Der Ent Gelau	Comptable	10.000	20.000
Stefano Valentini	Président du Conseil d'administration	0	120.000

16. Questions environnementales concernant la Société et le Groupe

16.1. Les conséquences sociales

Pour faire suite au plan d'optimisation des charges initié en 2019, le groupe a réduit certains effectifs et n'a pas renouvelé l'ensemble des départs. A la fin de l'année 2021, les effectifs totaux ressortent ainsi à 40 personnes comme à fin 2020.

Les dirigeants de la Société n'ont pas de mal à attirer de nouveaux talents. Les dirigeants recherchent avant tout le bien être des salariés à travers un plan de carrière pour chacun d'eux.

Le dialogue, la communication, et l'utilisation des technologies est un impératif pour l'ensemble de

l'équipe dirigeante.

Un certain nombre d'outils et de pratiques ont été progressivement mis en place pour favoriser la communication interne, améliorer l'environnement de travail et la gestion des carrières :

- Intranet et Internet accessible à tous permettent d'avoir un dialogue constant à l'intérieur et hors de l'entreprise ;
- Mise en place sur la majorité des postes de travail d'un système de communication vidéo via la fibre optique permettant de converser avec tous les pays du monde ;
- En complément d'un dialogue permanent avec les instances représentatives du personnel, une protection sociale avantageuse a été mise en place au travers d'une mutuelle ;
- Chaque salarié peut librement rencontrer les dirigeants du Groupe.

16.2. Les conséquences environnementales

L'activité du Groupe veille à respecter scrupuleusement les risques environnementaux. Les composants électroniques sont conservés soigneusement afin d'éviter qu'ils n'aient un impact sur l'environnement. Des boîtes de récupération de composants sont mises à disposition (piles, etc.).

La Société a mis en place des bennes de recyclage qui permettent de contribuer aux déchets propres.

17. Informations sur les délais de paiement fournisseurs et encaissements clients

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2021 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> , non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <i>émises</i> , non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	60					35	33					120
Montant total des factures concernées (TTC)												
	52 544,60	147 857,31	21 760,36	316,71	37 057,66	206 992,04	97 411,98	390 412,40	183 733,26	53 147,89	394 374,08	1 021 667,63
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT							X					
	0,94%	2,65%	0,39%	0,01%	0,66%	3,71%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	X						1,68%	6,73%	3,17%	0,92%	6,79%	17,60%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois - Délais légaux : 30 jours fin de mois						- Délais contractuels : 30 jours fin de mois - Délais légaux : 30 jours fin de mois					

Le Conseil d'administration